

COMMUNE DE LANGEAC

Procès verbal de la séance du mardi 14 décembre 2021

Secrétaire de la séance: Anne-Lise JAMON

Eté présents : Gérard BEAUD, Anne-Lise JAMON, Gérard GOUDARD, Claudine POTIN, Christian NICOUX, Annie BOULARAND, Caroline SAHUC, Michel JAMON, Philippe CHOPY, Yvonne BRUN, Patricia BARLIER, Christine CROUZET, Jean-Pierre BOUET, Franck NOEL-BARON, Gisèle PABIOUT, Jean-Pierre VIDAL

Eté représentés : Marie-José CHANSON, Hélène BOUDOUESSIER, Mathieu FLANDIN

Eté absents ou excusés : Jacques MOUNIER, Alain BOUQUET, David SAINT-GERMAIN, Loïc SICARD, Sarah COHEN, Marie-Thérèse ROUBAUD, Charles-Robert BENAZET, Chantal FARIGOULE

Rappel de l'ordre du jour :

- 1 - Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- 2 – Approbation du procès-verbal de la séance du 06.07.2021

ADMINISTRATION – FINANCES – ECONOMIE LOCALE

- 3 – Proposition de souscription d'un emprunt auprès de la Caisse Régionale de Loire Haute-Loire
- 4 – Proposition de souscription d'un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne Auvergne - Limousin

Délibérations :

Approbation du procès verbal de la séance du 30 Novembre 2021 (2021 DE 044)

Après lecture du procès-verbal de la séance précédente par Gérard BEAUD, Maire

Le Conseil Municipal décide,

- **D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 novembre 2021.

VOT : 15

Contre :

Abstention : 4 (J.P Bouet - F. Noël-Baron - G. Pabiou - J.P Vidal)

VOTES	Pour	15	Contre	0	Abstentions	4	Refus de vote	0
-------	------	----	--------	---	-------------	---	---------------	---

Approbation du procés verbal de la séance du 06 Juillet 2021 (2021 DE 045)

Après lecture du procès-verbal de la séance précédente par Gérard BEAUD, Maire

Le Conseil Municipal décide,

- **D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 juillet 2021.

VOTE : 19

Pour : 15

Contre :

Abstention : 4 (J.P Bouet - F. Noël-Baron - G. Pabiou - J.P Vidal)

VOTES	Pour	15	Contre	0	Abstentions	4	Refus de vote	0
-------	------	----	--------	---	-------------	---	---------------	---

Souscription d'un emprunt auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Loire Haute-Loire (2021 DE 046)

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 07 avril 2021, enregistrée à la Sous-Préfecture de Brioude le 12 avril 2021, décidant de donner mandat à Monsieur le Maire en vue de souscrire les emprunts prévus dans le budget de la commune ;

Vu le budget de la Commune de Langeac, voté et approuvé par le Conseil Municipal le 07 avril 2021 et visé par la Sous-Préfecture de Brioude le 28 avril 2021,

Il est proposé au Conseil Municipal de :

Article 1 : la ville de Langeac contracte un emprunt de deux millions cinq cent mille euros (2 500 000 euros), destiné à financer les opérations d'investissements présentés lors du vote des budgets.

Article 2 : Caractéristiques de l'emprunt

Montant de l'emprunt 2 500 000 euros, sur 25 ans, à un taux de 0.97%.

Article 3 : La commune de Langeac s'engage à verser à la Caisse Régionale du Crédit Agricole Loire Haute-Loire les frais de dossier en une seule fois et déduits du montant du crédit dès la mise à disposition des fonds, en une seule fois, majorés de la TVA s'il y a lieu.

Article 4 : la commune de Langeac s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer le paiement des annuités.

Article 5 : la Commune de Langeac s'engage en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.

Article 6 : La décision d'emprunt prise par le Maire est soumise aux mêmes règles de publicité et de contrôle que celles applicables aux délibérations des conseils municipaux portant sur le même sujet.

Article 7 : le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de Monsieur le Maire.

Article 8 : Monsieur le Maire s'engage à rendre compte à la prochaine réunion obligatoire du Conseil Municipal de la présente décision.

Après avoir pris connaissance de la note explicative présentée par Monsieur Gérard BEAUD, Maire, le Conseil Municipal décide de :

- **Souscrire** un emprunt auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Loire Haute-Loire d'un montant de 2 500 000 Euros, destiné à financer les opérations d'investissements.

Observations de la liste de Mr Franck Noël-BARON. :

- S'interroge sur le reste à financer, et propose d'augmenter le montant de l'emprunt.
- S'interroge sur la durée des prêts au regard de la durée des amortissements

Réponse de Monsieur le Maire :

S'endetter plus, entraîne un risque part rapport au ratio "capacité de désendettement" la collectivité recherchera des subventions complémentaires. Au regard des taux actuellement bas la réponse est simple, les intérêts par rapport à l'inflation vont gommer les faits.

VOTES	Pour	19	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	----	--------	---	-------------	---	---------------	---

Souscription d'un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin (2021 DE 047)

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 07 avril 2021, enregistrée à la Sous-Préfecture de Brioude le 12 avril 2021, décidant de donner mandat à Monsieur le Maire en vue de souscrire les emprunts prévus dans le budget de la commune ;

Vu le budget de la Commune de Langeac, voté et approuvé par le Conseil Municipal le 07 avril 2021 et visé par la Sous-Préfecture de Brioude le 28 avril 2021,

Vu le projet de requalification du centre bourg de la Commune de Langeac dont le coût estimatif s'élève à 3 000 000 euros ;

Il est proposé au Conseil Municipal de :

Article 1 : la ville de Langeac contracte un emprunt de deux millions cinq cent mille euros (2 500 000 euros), destiné à financer les opérations d'investissements présentés lors du vote des budgets.

Article 2 : Caractéristiques de l'emprunt

Montant de l'emprunt 2 500 000 euros, sur 25 ans, à un taux de 0.99%.

Article 3 : La commune de Langeac s'engage à verser à la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin les frais de dossier en une seule fois et déduits du montant du crédit dès la mise à disposition des fonds, en une seule fois, majorés de la TVA s'il y a lieu.

Article 4 : la commune de Langeac s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer le paiement des annuités.

Article 5 : la Commune de Langeac s'engage en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.

Article 6 : La décision d'emprunt prise par le Maire est soumise aux mêmes règles de publicité et de contrôle que celles applicables aux délibérations des conseils municipaux portant sur le même sujet.

Article 7 : le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de Monsieur le Maire.

Article 8 : Monsieur le Maire s'engage à rendre compte à la prochaine réunion obligatoire du Conseil Municipal de la présente décision.

Après avoir pris connaissance de la note explicative présentée par Monsieur Gérard BEAUD, Maire, le Conseil Municipal décide de :

- **Souscrire** un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin d'un montant de 2 500 000 Euros, destiné à financer les opérations d'investissements.

VOTES	Pour	19	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	----	--------	---	-------------	---	---------------	---

Question écrite de la liste "Avec nous dessinez l'avenir de Langeac". :

- Il nous paraît important dans un souci d'égalité pour tous les enfants de la commune de mettre en place une tarification sociale à la cantine scolaire de l'Ecole Jules Ferry, qui de plus est fortement aidée par l'état.

Réponse de Monsieur le Maire :

Si cette tarification était mise en place, il nous faudrait revoir l'organisation, et difficile d'augmenter notre capacité d'accueil au vue de la place actuelle. Cette demande sera portée à l'ordre du jour de la prochaine commission Enfance-Jeunesse.

**Clôture de la séance à 19 h 23
Langeac, le 23 Décembre 2021**

**La secrétaire de séance,
Anne-Lise JAMON**

